

Décision n° 2021.0057/DC/SEESP du 18 février 2021 du collège de la Haute Autorité de santé portant actualisation de la recommandation vaccinale intitulée « Stratégie de vaccination contre la Covid-19 - Place du vaccin à ARNm COMIRNATY (BNT162b2) dans la stratégie »

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 18 février 2021.

Vu les articles L. 161-37 et suivants du code de la sécurité sociale ;

Vu la décision n° 2020.0309/DC/SEESP du 23 décembre 2020 du collège de la Haute Autorité de santé portant adoption de la recommandation vaccinale intitulée « Stratégie de vaccination contre la Covid-19 - Place du vaccin à ARNm COMIRNATY (BNT162b2) dans la stratégie ».

DÉCIDE :

Article 1^{er}

La mise à jour, au regard des nouvelles données disponibles, de la recommandation vaccinale intitulée « Stratégie de vaccination contre la Covid-19 - Place du vaccin à ARNm Moderna dans la stratégie », ci-jointe, est adoptée.

Elle remplace la recommandation adoptée par la décision du 23 décembre 2020 susvisée.

Article 2

Le directeur général de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel de la Haute Autorité de santé.

Fait le 18 février 2021.

Pour le collège :
La présidente,
Pr Dominique LE GULUDEC
Signé